

Décembre
2017

n°241

Compte-rendu
de la réunion du
12 décembre
2017

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Karen BONNIER
- Solange POULAT
- Marina VILLARD
- Isabelle PONCET
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Gérard THIZY
- Didier THELISSON
- Danielle POULAT

Absents excusés :

- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY

▪ Tarifs 2018 :

Pour 2018, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1 % aux tarifs municipaux.

Pour le cimetière, les tarifs 2018 seront donc les suivants : 116,70 €/m² pour les concessions de 30 ans, 74,27 €/m² pour les concessions de 15 ans, 424,36 € pour les concessions de columbarium de 30 ans, 265,33 € pour les concessions de columbarium de 15 ans et 84,87 € pour le jardin du souvenir.

Pour l'eau, les tarifs applicables en 2018 seront : 40,34 € H.T pour le droit fixe, 9,03 € H.T pour la location de compteur, 3,03 € H.T le m³ facturé aux habitants de Grammond et 1,50 € H.T le m³ pour la vente en gros à la commune de Fontanès. Pour l'assainissement, le droit fixe sera de 20,57 € H.T., le m³ de 0,76 € H.T et le raccordement 2.244 € H.T

L'heure de déneigement sera payée à hauteur de 66,04 €.

▪ Convention avec le GAEC des 4 saisons pour le déneigement :

Suite au souhait de Christophe Bonnier d'arrêter le déneigement, le GAEC des 4 saisons a été sollicité pour assurer cette tâche. Suite à leur accord, le Conseil Municipal approuve la signature de la convention.

▪ Présentation du plan de voirie et demande de classement de voies :

Le plan de voirie communale date de 1992. Le cabinet Géolis a été missionné pour remettre à jour ce plan avec l'aide de la commission. Toutes les voies communales ont été renumérotées et métrées en cohérence avec le plan d'adressage. Le linéaire de voirie passe donc de 27 327 m à 28 460 m.

De plus, de nombreuses parcelles du domaine privé de la commune sont en réalité des voiries, Le Conseil Municipal décide d'intégrer ces voies dans le domaine public. Cette décision sera ensuite transmise au cadastre pour que les modifications soient effectuées sur les plans.

▪ Compte rendu de la réunion avec les commerçants :

Les commerçants ont été réunis en mairie afin de connaître leurs envies, leurs souhaits et leurs idées pour avoir un centre bourg plus dynamique. Il en ressort que suite à l'achat par la commune de l'ancienne salaison Grataloup, ce bâtiment serait idéal pour regrouper plusieurs commerces où services (supérette avec produits locaux, bar, coiffeur, mais également médecin, kiné, infirmière,...) Le Maire propose de poursuivre et approfondir cette réflexion avec le cabinet qui réalise le PLU de la commune.

▪ Validation du rythme scolaire adopté à la rentrée 2018 :

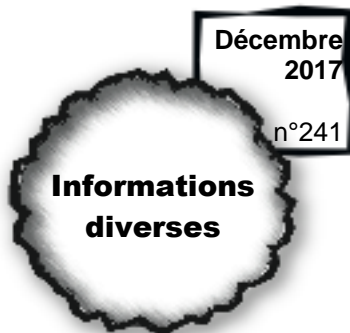
Suite à l'avis favorable du Conseil d'Ecole pour un retour à la semaine de 4 jours, le Conseil Municipal à 12 voix pour et 1 voix contre décide de saisir le directeur académique de l'éducation nationale pour obtenir la dérogation pour adopter ce rythme scolaire de 4 jours par semaine à la rentrée de septembre 2018.

▪ Approbation des statuts de Forez Est :

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Forez Est qui porte sur la rédaction des compétences obligatoires et optionnelles de l'EPCI.

▪ Finances :

- Le décalage entre la date de règlement des factures des gros travaux (la toiture du gymnase, la voirie et les travaux réalisés par le SIEL) et le versement des subventions va entraîner un manque de trésorerie. Aussi, le Conseil municipal décide de réaliser un emprunt à court terme de 150.000 € sur 2 ans au taux d'intérêt de 0.89 %.
- Le Conseil municipal adopte la décision modificative suivante pour le budget commune : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 4.600 € et les dépenses et recettes d'investissement sont également équilibrées à 4.600 €
- Le Conseil Municipal sollicite auprès du département de la Loire une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité de voirie 2018 pour un montant de travaux de 90.606,67 € HT. Les chemins concernés par la réfection sont les chemins du Mas, de Claron et de la Janetière.



✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **Janvier 2002**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ **Congés :**

Le secrétariat de mairie sera fermé du **23 décembre au 3 janvier 2018 inclus**.
L'agence postale communale sera fermée du **24 décembre au 7 janvier inclus**.

✓ **Déneigement:**

Pour information, lors des épisodes neigeux, les employés communaux pendant leur 1^{er} passage ne salent que les côtes et les endroits dangereux. Ensuite, lors du second passage, ils salent les plateaux si c'est nécessaire.
Les tas de pouzzolane ont été réapprovisionnés sur le bord des côtes. N'hésitez pas à vous en servir si besoin.

✓ **Permanences juridiques gratuites :**

Vous habitez le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et vous avez des **questions d'ordre juridique** relatives à **l'emploi, la famille, ou un litige** quelconque : venez rencontrer un avocat au sein de la Maison de Services Au Public (MSAP) à St Symphorien sur Coise en prenant rdv à :

MSAP Sud

57 rue des Tanneries
69590 St Symphorien sur Coise
Tel. 04 78 19 05 14
Mail : msap69590@cc-mdl

✓ **Permanences fibre :**

La fibre arrive..... Vous souhaitez un raccordement gratuit au réseau Très Haut Débit THD42 pour votre domicile ?
(Internet, Télévision, Téléphone)

Mais

- Vous ne possédez pas de connexion internet ou une connexion avec un débit suffisant,
- Vous ne possédez pas de matériel informatique (Ordinateur, Tablette ...),
- Vous ne maîtrisez pas encore votre ordinateur,

La Commune et le SIEL vous proposent un service d'accompagnement gratuit dans vos démarches de demande de raccordement

PERMANENCES ASSISTANCES :
JEUDI 11 JANVIER 2018 de 10 H à 12 H
MARDI 16 JANVIER 2018 de 14 H à 16 H
à la Mairie de Grammond

Renseignements auprès de votre Mairie : 04 77 20 87 38

